

## Commune de Sainte-Gemme

### Procès-verbal du Conseil du Mercredi 26 mai 2021

L'an Deux Mil vingt et un, le vingt-six Mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Louis MARCQ, Maire.

**Présents :** Jean-Louis Marcq, Ourdia Girouard, Philippe Vénuat, Erwann Le Men, Emilie Bergeret, Rey Guidet, Sophie Rapaud, Jean-Jacques Brylewski, Jean-Loup Fortin.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Erwann Le Men

**Ouverture de la séance à :** 17h12

**Validation du PV du 15 mars 2021 :**

Le Procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 a été validé à l'unanimité et il a été procédé à sa signature.

#### **1-Délibération Aménagements de la Place (Report à un conseil ultérieur**

#### **2- Délibération Inscription chemins ruraux, et routes communales pour l'itinéraire équestre**

##### **« La Route Européenne d'ARTAGNAN »**

Dans le cadre des lois de décentralisation du 22 juillet 1983, de la loi sur le sport du 6 juillet 2000, révisée en décembre 2004, la commune de Sainte-Gemme avec l'aide de l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A2I) et du Comité Départemental d'Equitation de l'Indre (CDE36) en partenariat avec le Comité Régional d'Equitation décide de procéder à l'inscription de chemins ruraux et de voies communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) pour la mise en place de « la Route Equestre Européenne d'Artagnan ».

Cette démarche s'inscrit dans une valorisation des communes et de la filière équestre au sein des Communautés de Communes et des Pays/Parc traversés.

Le P.D.I.P.R a déjà fait l'objet de délibérations du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Gemme en dates du 04/03/1999, du 25/03/2005 et du 04/11/2014.

Vu l'évolution de la pratique de la randonnée équestre et pour mieux correspondre à l'attente des nouvelles clientèles touristiques, la commune de Sainte-Gemme sous couvert du CDE 36 propose l'itinéraire « Route Européenne d'Artagnan » sur son territoire.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet :

- Approuve l'itinéraire « Route Européenne d'Artagnan » qui fera l'objet d'un balisage et d'une promotion
- Approuve l'évolution de son P.D.I.P.R
- Après consultation de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires de (C.D.E.S.I), demande l'actualisation du Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) en déroulant.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes opérations nécessaires pour la mise en valeur de « La route Européenne d'Artagnan » sur la Commune de Sainte-Gemme.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, approuve l'Inscription,

### **Questions diverses :**

- Participation aux bureaux de vote : Elections régionales et départementales : un tour de table à été fait afin de préparer le tour de garde.
- Epicerie itinérante : Suite au mail de Monsieur François de Verneuil le projet est abandonné pour l'instant, un autre projet sera examiné.
- Avancement du site Internet : le site est prêt à être rendu public il reste un ou deux articles à mettre en forme.
- Nouveaux salariés dans la Communale : arrivée d'un nouveau salarié en Contrat PEC depuis le 10 mai 2021 pour un an et aussi Sandrine Secrétaire en remplacement d'Elodie à la Mairie
- Distributeur de pain avec la Boulangerie de Vendoeuvres : en attente d'une étude plus sérieuse.

### **Clôture de séance : 18H24**

Vu et vérifié par le secrétaire pour être affiché à la porte de la mairie le